

L'essentiel des services à la personne

services à
la personne
Agence nationale



Les services à la personne, pensez-y !

C'est un éventail de services
qui contribuent à votre bien-être,
chez vous.

➡ En vous libérant de certaines tâches du quotidien, les services à la personne **dégagent du temps** au profit de votre famille et de vos loisirs.

➡ C'est aussi une solution sécurisante **d'accompagnement de vos proches** : enfants, parents âgés, dépendants ou handicapés.

➡ C'est enfin un bon moyen d'**équilibrer votre vie de famille et votre vie professionnelle**.

Des services pour tous

Enfants, jeunes actifs, parents ou seniors, les services à la personne vous accompagnent à tous les moments de votre vie.

→ Les services de la vie quotidienne

Entretien de la maison et du jardin, livraison des courses, préparation / livraison de repas, petit bricolage, petit jardinage, etc.



→ Les services à la famille

Garde d'enfants, soutien scolaire, cours d'arts plastiques, de musique, de gymnastique (...), assistance informatique et Internet, etc.

→ Les services aux personnes âgées et dépendantes

Assistance aux personnes âgées et / ou handicapées, accompagnement dans les déplacements (courses, démarches administratives...), interprète en langues des signes, etc.



Les services à la personne mode d'emploi

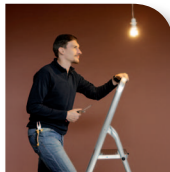
1 TROUVEZ LE SERVICE QUI VOUS CONVIENT

Vous avez le choix entre vous adresser à une enseigne, distributrice de services à la personne, devenir directement client d'un **organisme de services à la personne** (entreprise, association, établissement public) ou enfin embaucher **votre salarié en direct**.

- ➔ Consultez le site www.servicalapersonne.gouv.fr, rubrique «Un clic, un pro»: l'annuaire des professionnels en ligne
- ➔ Composez le **3211***

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

* Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h



2 POUR LE PAYER

Pour payer vos prestations de services à la personne, tout mode de paiement classique est accepté. Mais pensez aussi au Chèque emploi service universel (Cesu).



Le Cesu déclaratif



Le Cesu préfinancé

- Pour rémunérer et déclarer simplement votre salarié à domicile (en emploi direct)
- Adhérez au dispositif
 - auprès de votre banque
 - directement sur Internet auprès du Cncesu : <http://www.cesu.urssaf.fr>
- Pour payer les factures de votre organisme de services à la personne ;
- Pour rémunérer et déclarer votre salarié à domicile (en emploi direct) ;
- Demandez vos Cesu
 - à votre employeur et / ou votre comité d'entreprise
 - à un financeur de prestations sociales (votre mairie, votre Conseil général, votre caisse de retraite, etc).

3 BÉNÉFICIEZ D'AVANTAGES FISCAUX QUEL QUE SOIT LE MODE DE PAIEMENT

Il est possible de bénéficier d'avantages fiscaux liés aux services à la personne (réduction ou crédit d'impôt sur le revenu).

Pour en savoir plus, consultez le site internet de l'ANSP : www.servicesalapersonne.gouv.fr



**Vous avez des questions,
nous avons les réponses.**

WWW.SERVICESALAPERSONNE.GOUV.FR

Où trouver un intervenant à domicile? Qu'est ce que le Cesu préfinancé? Comment créer votre propre entreprise? Quelle que soit l'information que vous recherchez, que vous soyez particuliers ou professionnels, le site servicesalapersonne.gouv.fr ou le 32 11 répondent à toutes vos questions.



Ça vous change la vie.





*« Les services à la personne,
c'est moins de soucis pour nous
et du pouvoir d'achat en plus »*

SERVICES RENDUS

- ➔ MÉNAGE ET REPASSAGE À DOMICILE
Budget : 1 000 € par an
- ➔ GARDE D'ENFANTS
Budget : 3 000 € par an

Budget total : 4 000 € par an
auquel s'applique une
réduction fiscale



Charlotte et Michel,
40 ans, mariés, 2 enfants



Les services à la personne en chiffres

96% des Français
pensent que les services à
la personne correspondent
à de vrais besoins des
consommateurs.

(LH2 - 2010)

2 millions
de professionnels
à votre service,
partout en France.

(BIPE - 2011)

26 000
organismes
de services
à la personne.
(nOva - 2011)

17,6 milliards
d'euros
de valeur ajoutée.
(BIPE - 2011)

L'AGENCE NATIONALE DES SERVICES À LA PERSONNE

Depuis 2005, l'Agence nationale des services à la personne favorise la promotion et le développement du secteur des services à la personne, en lien avec les partenaires concernés et les collectivités locales. Elle soutient également l'innovation, la professionnalisation et la qualité des services.



www.servicessalapersonne.gouv.fr